L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 2 JUILLET 1855

Imprimé et publié par
J. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
[illegible] N. DUFOUR
[illegible] N. HARBY
[illegible]
NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 2 JUILLET.

LA SITUATION EN ESPAGNE.

Les nouvelles d'Espagne, apportées par [illegible] nous apprennent que le calme a été rétabli dans ce malheureux pays et que le gouvernement a positivement triomphé de l'insurrection carliste. Il lui faudra sans doute remporter plusieurs autres victoires de ce genre, car la péninsule est entrée depuis [illegible] dans la voie des révolutions et les rébellions s'y succèdent rapidement. Lorsqu'un souverain a [illegible] de pactiser avec l'émeute, c'est [illegible] vaincu, connaissant [illegible] faiblesse de son adversaire elle [illegible] toujours prête à renouveler ses tentatives.

[illegible] arrivé à la reine Isabelle par l'insurrection de juillet [illegible] d'accepter les conditions des [illegible] maintenant tous les partis [illegible] successivement son gouvernement, [illegible] de le renverser et d'associer [illegible] sur les ruines du trône [illegible]. La révolution contre le [illegible] a fait perdre la reine il y a [illegible] une insurrection [illegible] a pavé le chemin au [illegible] carliste qui vient d'être réprimée.

[illegible] de cette dernière rébellion [illegible] intérêt et jettent pour nous [illegible] nouveau sur la situation des [illegible] Espagne. Epars dans diverses [illegible] de Madrid nous allons les [illegible] de nos lecteurs. [illegible] texte de la proclamation [illegible] et répandue avec [illegible] l'Aragon. C'est une [illegible] pas d'un titre :

[illegible]

que ses ordres seront exécutés avec le zèle et l'exactitude dont les prélats espagnols ont donné tant de preuves. D'ordre royal je vous le mande à vous effets qu'il appartiendra. Dieu vous garde longues années !

«Madrid, 27 mai 1855. «Signé : AGUIRRE.

«A M. l'évêque de....

Les Carlistes ne demandaient qu'un prétexte pour lever l'étendard de la révolte, et la loi de désamortissement le leur a fourni. C'est au nom de la religion, à laquelle, disaient-ils, la vente des biens nationaux et ecclésiastiques allait porter une funeste atteinte, que se sont insurgés les partisans du comte de Montemolin. Le mouvement du 22 mai s'est fait au cri de : *Vive le roi !* Mais il a été soutenu sur plusieurs points aux cris de : *Vive la religion ! Mort aux hérétiques ! A bas la loi !* Nous lisons à ce sujet dans le *Journal des Débats* :

Sans doute la loi de désamortissement n'est pas la vraie cause du mouvement; les carlistes n'en avaient pas besoin pour conspirer; ils conspirent dans toute l'Espagne depuis longtemps. Néanmoins, ils ont attendu la promulgation de la loi pour se soulever ouvertement, sachant bien que la loi viendrait à leur aide en excitant le sentiment religieux des masses, et qu'ils trouveraient dans les sympathies de la population alarmée un appui pour leur cause. C'est ce qui est arrivé. La loi a été l'objet des plus vives attaques bien plus au dehors qu'au dedans de l'Assemblée. Tandis que l'Assemblée l'adoptait par un vote presque unanime, on la représentait, non sans succès, dans les campagnes, comme une mesure inique et impie qui ne pouvait manquer d'attirer les plus grands malheurs sur l'Espagne jusque là si fidèle et si catholique. On disait que la reine refusait sa sanction, et lorsqu'on a su que cette sanction avait été accordée, on a dit que la reine n'avait point agi librement et qu'elle avait cédé à la violence. Le bruit s'en est répandu dans Madrid, et il s'y était accrédité au point que des membres de l'Assemblée ont trouvé nécessaire d'adresser sur ce sujet des interpellations au ministère; de son côté, le maréchal O'Donnell s'est empressé de donner des explications sur ce qui s'était passé à Aranjuez et de démentir les récits qu'on en faisait publiquement.

Des arrestations nombreuses ont eu lieu à Madrid; il en est de très importantes qui ont été faites par suite des révélations de certains individus compromis dans la dernière conspiration. On cite parmi les principaux personnages qui ont été appréhendés : Fernando de Olmeda, aumônier honoraire de Sa Majesté et neveu de l'archiprêtre de Huete; Manuel Lopez Santaella, neveu de l'ex-commissaire général de la croisade et ancien chargé d'affaires du pape à Madrid; Inocencio Santa Romana, ancien officier carliste; Juan Vicente Gutierrez, ancien chef d'état-major de Cabrera; Miguel Goicoechea et André Holmaecha, anciens chefs de bataillon de l'armée de Cabrera; Augustin Pacheco, prêtre du tiers ordre; Luis Godines, aumônier des religieuses de *Buena-Dicha*; le chanoine Leon Guadanilla, premier sacristain de l'église royale d'Atocha; Matias Respaldria, ancien agent de la police de Sartorius; Fides Ruedas Crespo, curé de l'église de la rue *Caballero de Gracia*, etc. Des documens importants ont été saisis; trois drapeaux sur lesquels étaient écrits les mots : *Roi, patrie et religion*, étaient cachés derrière l'autel de l'église de la rue *Caballero*.

On pensait généralement à Madrid que les mesures ordonnées dans la circulaire de M. Aguirre, ministre de la justice, aux évêques du royaume, relativement aux curés qui ont participé à la dernière guerre civile ne pourraient probablement pas recevoir d'application dans les provinces basques ni en Navarre, car, dans ces contrées, il faudrait destituer, non-seulement tous les curés mais encore l'évêque de Pampelune lui-même qui s'est battu pour don Carlos.

La garde nationale a mis beaucoup d'ardeur à poursuivre les carlistes, et le gouvernement de son côté a déployé une activité prodigieuse. La [illegible] a dû attendre dans la capitale le résultat des événemens; elle était moins effrayée que le roi. Il est vrai que depuis bientôt un an elle marche sur un volcan; elle a eu le temps de se familiariser avec le spectacle terrible des révolutions.

Plusieurs prêtres ont été fusillés dans les provinces insurgées : on cite entre autres les curés de Carena et de Gaspe, et on pensait que ceux de Calatayud, de Moella et de la Muela seraient également passés par les armes.

Les correspondances nous apprennent que des gravures représentant la Vierge du Rosaire tenant entre les mains une bannière avec le mot *Religion* et des manifestes incendiaires signés Montemolin, et appelant aux armes tous les fidèles Espagnols ont été trouvés dans les bagages de M. de Santaella, arrivé de Rome depuis quelques jours. Le prétendu miracle de l'église Saint-François était aussi une des intrigues mises en jeu par les conspirateurs. Il est regrettable de voir ainsi profaner la religion. Les partis en Espagne s'en font une arme politique et une partie du clergé se prête malheureusement aux plus basses intrigues.

Les curés, malgré la leçon sévère qu'ils ont reçue, continuaient à prêcher ouvertement la révolte. Voici un passage textuel d'un sermon prononcé tout récemment par l'un d'eux :

«Quelques jours encore, et vous verrez les temples du Seigneur détruits par le bélier et convertis en places de taureaux. Les calices, les ciboires et les autres vases sacrés serviront aux banquets des profanes, et les propriétés du clergé seront converties en salles de spectacles; les séminaires et autres établissements seront changés en lieux de plaisir, etc.»

Nous compléterons ce rapide bulletin par l'extrait suivant d'une lettre adressée de Naples à la *Patrie* de Paris :

Depuis son retour de Trieste, où il était allé pour assister à l'enterrement de don Carlos, son père, le comte de Montemolin habite avec sa femme, sœur du roi Ferdinand, une villa royale aux environs de Naples. Les étrangers qui viennent le visiter lui donnent le titre de Majesté, et tout son entourage le traite comme Roi.

Le général Cabrera est rentré en faveur auprès du comte de Montemolin, qui lui sait gré de s'être rendu de Londres à Trieste pour assister aux obsèques de don Carlos; mais la santé de ce général est tellement délabrée qu'il lui serait impossible de mener encore la vie rude et active de partisan dans les montagnes d'Espagne; il souffre beaucoup de plusieurs anciennes blessures qui se rouvrent à tout moment.

Le général [illegible] jouit de toute la confiance du comte de Montemolin. C'est sur lui, comme homme d'action, qu'on semble compter le plus, si un jour la guerre civile éclatait en Espagne; mais tout ce que les journaux ont dit du prétendu débarquement sur les côtes d'Espagne de ce chef de partisans est tout à fait controuvé. Le parti qui entoure le comte de Montemolin, et qui rêve une restauration en faveur, ne croit pas le moment encore venu de tenter un mouvement.

[illegible]

LES ELECTIONS—Les journaux que nous recevons de l'intérieur de l'Etat nous fournissent de nouveaux renseignements sur le résultat de l'élection du juge-président de la Cour Suprême. Les retours des campagnes, jusqu'à ce moment, altèrent beaucoup la face des choses, et l'énorme majorité donnée par la ville à M. Eigee se trouve considérablement diminuée par celle que M. Merrick a reçue dans diverses paroisses. Voici le tableau des majorités de MM. Eigee et Merrick dans les quinze paroisses dont nous connaissons le vote :

	MERRICK		EIGEE	
Orléans,	00		1180	majorité
Jefferson,	56	majorité.		
St Jacques,	133			
Ascension,			150	environ.
Lafourche,	179			
E et O Feliciana,	120			
E et Bâton Rouge,			89	
Iberville,			163	
Carroll,	58			
Rapides,	344			
Livingston (env)	39			
Ste Marie (env)	217			
O Bâton Rouge,	54			
Terrebonne,	60			
Concordia,	43			
	1183		1586	
			1183	

Majorité d'Eigee [illegible]

L'ORIZABA—La quarantaine que ce steamer a dû garder avant de remonter à la Nouvelle-Orléans ne lui permet pas de quitter notre port le 1er juillet. C'est donc un voyage manqué. Il ne repartira que le 14 juillet et il [illegible] qu'à retour le [illegible] gouverneur, d'après [illegible] Bureau de Santé, aura été [illegible]

[illegible]

—Le gouvernement a appris la triste nouvelle de la perte positive du *Porpoise*. Tout l'équipage a péri.

—Le charbon, dit le *St-Mary's Banner*, fait des ravages dans notre paroisse. L'habitation Hager aurait perdu 45 chevaux et 60 animaux de cette maladie; sur la plantation Thomas Hord, presque tous les animaux sont morts, et la mortalité est considérable dans les prairies.

—Le dernier recensement de New York porte la population de cette capitale au chiffre énorme de 825,000 âmes.

—Le tonnerre est tombé vendredi dernier sur l'église presbytérienne, à Mobile, à l'encoignure des rues Dauphine et Broad; les dégâts sont assez considérables.

—La convention américaine du Massachusetts doit se réunir jeudi prochain à Boston. On dit que les séances seront publiques et que le conseil d'Etat a décidé que la principe mystérieux serait abandonné à l'avenir.

MALADIE EXTRAORDINAIRE A NEW YORK—Les journaux de New York signalent une maladie mystérieuse qui vient d'éclater dans cette ville et qui, dans la majorité des cas, se termine fatalement. Une tache apparait sur le corps, le plus souvent à la figure; elle s'élargit d'heure en heure et le principe morbide se propage avec une telle rapidité que le malade succombe ordinairement au bout de deux ou trois jours. La douleur ressemble à celle que fait éprouver l'anthrax et elle est accompagnée d'une très forte fièvre et de troubles généraux.

Le Dr Wain a décrit minutieusement dans l'*Evening Post* la maladie, qu'il appelle *Pustule maligne*. C'est, à ce qu'il paraît, une variété encore peu connue du charbon, maladie qui fait tant de ravages parmi les animaux et que ceux-ci peuvent communiquer à l'homme. On a observé à New York que le seul moyen d'arrêter les progrès de la pustule, à ses débuts, était d'employer le bistouri : une section transversale détruit le principe du mal et la personne atteinte ne tarde pas à recouvrer la santé. Dans une période plus avancée de la maladie on cautérise la plaie faite par le bistouri.

CHRONIQUE LOCALE.

Un curieux procès—Voici un curieux procès qui a été porté, vendredi dernier, devant l'honorable C. V. Jonte, juge de paix. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant la pétition.

A l'Hon. C. V. Jonte Deuxième Justice de Paix de la ville de la Nile Orléans.—La pétition de L. L. Ferrière, de la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, déclare respectueusement : Que le capitaine et les propriétaires du steamer *Cuba*, R. A. Hiern, capitaine et co-propriétaire; Robert Geddes, Jas L. Day et — Grant, doivent au demandeur la somme de quinze piastres, pour les raisons suivantes : que le nommé R. Geddes s'intitulant agent du steamer de la malle des E. U. *Cuba*, publia, le 22 juin 1855, dans le *Crescent* journal publié à la N-Orléans, un avis annonçant que le dit steamer *Cuba* ferait une magnifique excursion de la Nile-Orléans à Pensacola, [illegible]; que le dit Robert, dans le but d'attirer plus [illegible] le public, [illegible] à Pensacola, serait *complaisant*, [illegible] selon le demandeur, [illegible] dans le dictionnaire de Robert que dans ceux de Walker et de Webster. Le dit Robert ajoutait que le prix du passage, pour toute la traversée, y compris le dit repas, serait de quinze piastres.

Le demandeur déclare que ce n'était là qu'un moyen adroit de tromper le public, de surprendre la bonne foi des personnes qui n'étaient pas sur leurs gardes et d'enlever de leurs poches quelques piastres pour des splendeurs qui n'existaient que dans la féconde imagination de Robert, l'agent.

[illegible]

L. L. FERRIERE, Pro. Per.

PREMIERE COUR DE DISTRICT—Le juge Robertson a prononcé samedi, les sentences suivantes : G. W. Seymour, Thomas Dawson, George Watson et Daniel Wilson, déclarés coupables d'avoir trempé dans le meurtre de l'officier de police Dunn, ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

James Smith, enlèvement d'esclave,—quinze ans de travaux forcés.

Alexander Greenwood, vol—deux ans de travaux forcés.

William Smith, vol—deux ans de travaux forcés.

Edward Davalin, recel—un an de travaux forcés.

Andrew Conway, vol—un an de travaux forcés.

Luke Stephens, h. c. l, qui habitait l'Etat en violation de la loi—un an de travaux forcés.

Le jury n'a pas pu s'accorder dans l'affaire de Christina Kulkolf et Louis Spelman, accusés de tentative de meurtre. Ils resteront en prison en attendant que l'affaire soit soumise à un autre jury.

Le grand jury a présenté son rapport. C'est un long document qui ne diffère que peu de ceux qui l'ont précédé.

La Cour s'est ajournée à jeudi prochain.

SIXIEME COUR DE DISTRICT—M. Benjamin Orr, ancien capitaine du bateau à vapeur *Red River*, réclame trente mille piastres de dommages aux compagnies d'assurance Home Mutual, Crescent Mutual, Delaware Mutual, et à MM. M. Adams et Samuel F. Ashton qui, par leurs intrigues, l'ont fait destituer et l'empêchent de trouver de l'emploi. Le demandeur déclare que jusqu'au 4 juin 1855, il jouissait d'une bonne réputation comme capitaine, ayant longtemps fait des voyages sur le Mississipi et ses tributaires. A son dernier voyage sur la Rivière Rouge, de Jacksonport, sur la Rivière White, il prit un chargement de coton, bœuf, suif et de divers articles sur lesquels, par suite des basses eaux, un prix élevé fut demandé, c'est à dire $8 par balle de coton et $5 par baril de bœuf et de suif. Lorsque le bateau arriva à la Nouvelle-Orléans, les consignataires payèrent les $8 par balle de coton, mais exigèrent une réduction sur le bœuf et sur le suif. Le demandeur, par ordre du propriétaire du bateau, M. Gustave Augustar, qui était à bord, ne voulut pas consentir à la diminution. M. L. W. Cooper, agent des défendeurs, menaça alors de le ruiner s'il persistait, en refusant d'assurer un bateau quelconque sur lequel il serait employé. Le demandeur persista dans sa résolution, parce que le taux était raisonnable et que tout était convenu avant que les marchandises eussent été reçues à bord. Les défendeurs ne voulurent plus, dès ce moment, assurer le *Red River* et obligèrent ainsi le propriétaire à renvoyer le demandeur, dont le salaire était de $150 par mois.—MM. Benjamin, Bradford et Finney représentent le capitaine Orr.

MAISONS DE DEBAUCHE—D[illegible] habitans de la rue St. Louis, entre Dorsigny et Roman, se plaignent d'une maison de débauche tenue dans ce quartier par Adelphine Bayley, et où se réunissent des nègres.—La maison No 161, rue des Remparts, est également signalée aux autorités. La police du Deuxième District voudra-t-elle s'en souvenir?

MEURTRE—Pierre Louis Coquelet, Français, a été assassiné, mercredi soir, sur le côteau de la Métairie, entre le Nouveau Canal et le chemin de fer de Jefferson, par un autre Français dont nous n'avons pu apprendre le nom. Le meurtre a été commis à la suite d'une querelle qui s'était élevée entre l'accusé et la victime à propos d'une dette que celui-ci ne pouvait acquitter. Le coupable, ainsi que trois individus qui l'ont accompagné chez Coquelet, ont été arrêtés et écroués. Ils comparaîtront demain devant le magistrat de Carrollton.

Crimée.

GEOGRAPHIE—Au moment où l'investissement complet de Sébastopol s'accomplit, nos lecteurs éprouveront sans doute, comme nous, le besoin d'étudier le terrain qu'il s'agit d'occuper.

Partons d'abord du point le plus oublié, des montagnes qui s'élèvent au nord et à l'est de Sébastopol et qu'il s'agit de franchir ou de tourner pour opérer l'investissement de la place, opération capitale auprès de laquelle les incursions rapides [illegible] dans la mer d'Azoff ne sont qu'un épisode, [illegible] mais non décisive. Ces montagnes qui se [illegible] hautes et fières entre la ville assiégée et Simferopol, [illegible] la capitale de la presqu'île, [illegible] nullement inaccessibles à une armée. [illegible] de pittoresques vallées, [illegible] de la Russie, elles ont été percées de bonnes routes, [illegible] les principaux défilés, [illegible] des communications qui sont [illegible] à leurs propres mouvements.—Aussi le télégraphe nous a annoncé que les Russes [illegible] des fortifications sur le point de Baktar, à l'entrée de ce pays de montagnes.—Ces positions seront-elles abordées de front ou prises à revers? C'est le secret des généraux [illegible]

[illegible]

C'est parmi ces rochers que vont se heurter et que se sont déjà rencontrées pour être-les armées de la quadruple alliance aux prises avec la Russie. Tel est le théâtre actuel de la guerre : car c'est par là qu'il faut s'ouvrir un passage vers Simferopol ou tourner par Sébastopol.

En marchant sur la première de ces villes, un de nos corps d'armée aurait à occuper l'ancienne capitale des khans de Crimée, la petite ville de Baktchiserai, qui justifie encore si bien son nom oriental, Palais des Jardins. Bien que tombée, dit-on, d'une population de cent mille âmes à quinze mille, cette ville offre encore une physionomie pleine d'intérêt, trente mosquées, une église grecque, plusieurs caravanserai, pour les voyageurs, l'ancien palais des Khans, sorte d'Alhambra, rempli de fontaines jaillissantes et remarquable encore par le luxe asiatique et le goût bizarre de son antique décoration. Mais ce que l'on admire le plus à Batschiserai, c'est la fertilité des jardins qui l'environnent et où l'industrie des habitants est secondée par une position privilégiée, à l'abri de toutes les intempéries de la Crimée.

Si les armées ont à s'ouvrir passage dans le pays que nous venons de décrire, la guerre y sera nécessairement [illegible] comme le sol même, mais l'expérience de la guerre de montagnes devra, selon toute apparence, favoriser nos généraux d'Afrique.

Nous complétons l'esquisse géographique qui précède par quelques renseignements de même genre sur les ports de la côte de la mer d'Azoff dont il est question dans la dépêche du général Pélissier.

—Soudjouk Kalé est une des petites forteresses établies le long du littoral caucasien, dans le but de servir de station à la flottille russe qui croise sur ses côtes pour protéger les bâtiments de commerce, et surtout pour surveiller et contenir les populations Abases et Tcherkesses, redoutées comme corsaires.

Ghenitchek, Ghenitchi ou Yenitschi—les cartes et les dictionnaires de géographie indiquent ces noms—est un petit port situé dans la Nouvelle Russie; il commande le détroit du même nom, qui sépare la Nouvelle Russie de l'étroite et longue bande de terre appelée Flèche d'Arabat, et qui, elle-même, sépare la mer d'Azoff de la mer Putride. Il n'y a pas une très grande distance de Yenitschi à Perecop, mais il paraît que les Russes ont construit entre ces deux points un ouvrage sur pilotis, à travers la mer Putride, pour relier la Crimée avec la terre ferme. La mer Putride n'est pas accessible aux bâtiments même d'un tirant médiocre; mais le *Times* espère qu'avec des chaloupes on pourra y pénétrer et détruire cette communication. Les Russes en seraient alors réduits à l'isthme de Perecop, qui, lui-même, paraît sérieusement fort menacé.

Travaux des alliés.

Voici, dit le *Pays*, quelques détails puisés dans les journaux étrangers et dans nos correspondances sur l'ensemble des travaux des alliés. Les ouvrages de défense de Balaklava et de Kamiesch sont achevés. Cette dernière station maritime n'était pourvue jusqu'ici que de batteries côtières; on l'a entourée d'un fossé et de sept redoutes. Des ouvrages semblables s'étendent sur la hauteur jusqu'à la baie de Strelets-ka, où l'artillerie de siège française avait son parc. Les ruines de Chersson, également armées, couvrent la position occupée par les Français, près du cimetière russe.

Les fossés de ces ouvrages se relient aux tranchées de la quatrième parallèle devant le bastion du Mât, et l'activité avec laquelle on a poussé les travaux d'approche, près du cimetière, prouve que les officiers du génie ne dirigent plus leurs efforts contre la Karabelnaïa, à l'aile droite, mais qu'ils préparent une attaque générale contre le bastion Central, à l'aile gauche. Les Russes, qui n'étaient occupés jusqu'ici qu'à défendre le faubourg de la Marine par les ouvrages avancés, ont dû songer depuis à couvrir par des contre-approches la partie de la ville située près du bastion Central, et qui se trouve fortement menacée par les Français.

Les anciens ouvrages de cette partie de la place sont : le bastion de la Quarantaine, armé de 50 canons; le bastion Central, derrière lequel sont campés constamment 12,000 hommes; une lunette armée de 20 canons de plus fort calibre, et le bastion du Mât. Ces ouvrages sont entourés d'un mur crénelé de trois pieds et demi d'épaisseur, d'un rempart en terre et d'un fossé muraillé.

Les Russes ont établi des contre-approches en question dans la nuit du 21 au 22 mai, [illegible]

INTERIEUR DE SEBASTOPOL—On écrit de Sébastopol à la *Gazette de Silésie* :

«La partie sud de notre ville a terriblement souffert; elle est à peine reconnaissable. Plus de 500 maisons, entre autres le théâtre, ont été détruites de fond en comble, et l'herbe pousse sur leurs ruines. Les autres parties de la ville ont été moins ravagées, quoiqu'on n'y trouve guère de maisons exemptes de traces du bombardement. Toutes les rues ont été labourées par les projectiles; le pavé est détruit, et des pyramides entières de boulets et d'éclats de bombes [illegible] rues. [illegible]»

COMMERCE FRANÇAIS.

Paris, 8 juin 1855.

Les affaires commerciales sont plus satisfaisantes. Les étrangers et les provinciaux commencent à affluer à Paris, et l'on doit s'attendre à voir leur nombre augmenter dans de grandes proportions à mesure que les galeries de l'Exposition se garniront de produits. Les préparatifs ont fait des progrès rapides depuis huit jours. Chaque jour de nouvelles vitrines se remplissent de produits, et l'on peut juger dès à présent du coup d'œil de l'Exposition.

La vente de détail est meilleure à Paris. Les magasins de luxe, qui se plaignent depuis longtemps de la morte-saison, ont [illegible] quelques chalands. Les magasins de nouveautés ont écoulé beaucoup de marchandises. Cependant les maisons de gros et de demi-gros ne s'aperçoivent pas encore beaucoup de ce mouvement [illegible]

Les manufactures de nos départements ont un peu perdu de leur activité; nous en exceptons toutefois Lyon et Saint-Etienne, où les commissions sont très importantes. On continue à en recevoir de Paris, de l'Angleterre et des Etats-Unis, et l'on a même reçu des ordres d'Italie, d'Espagne et de Russie. Beaucoup d'ateliers de Lyon ne peuvent plus suffire à l'abondance du travail. La rubannerie stéphanoise occupe de même ses ouvriers dans tous les genres.

Les pluies froides qui ont suivi les derniers orages ont tempéré la végétation de la vigne, si elles ne l'ont arrêtée. Celles qui sont jeunes et fortes ont assez bien triomphé de ce temps d'arrêt, mais il n'en a pas été ainsi de celles qui sont épuisées par l'âge ou [illegible] des accidents passés, (le *verdet* principalement); [illegible]

[illegible]

Mme Cambier et la presse parisienne.

Le bénéfice de Mme Cambier a eu du retentissement dans les journaux parisiens. Plusieurs d'entr'eux ont parlé en termes convenables de la magnificence de notre population Louisianaise. Le journal la *Presse* a même reproduit le feuilleton de l'*Abeille* qui avait trait à cette solennité. Le *Mousquetaire* au lieu de suivre l'exemple de son confrère, publie, sous la rubrique «Nouvelles Théâtrales» un paragraphe qui vise à l'originalité et qui n'arrive qu'au ridicule. Le voici :

«Il y a un mois, Mme Cambier faisait ses adieux au public de la Nouvelle-Orléans, dans le rôle d'Odette de *Charles VI*. Ce jour-là, son talent si suave et si gracieux s'était doublé, [illegible]; voulant lui donner des preuves de l'admiration [illegible] lui jeta des fleurs, mille bijoux de prix, des bracelets, des bagues, et une foule d'ustensiles de ménage dont voici la nomenclature :

Six cahiers de papier à lettre, un traversin, deux parapluies, une [illegible], une poêle à pêche, une paire d'épingles ou deux armoires à glace. Mme Cambier n'a rien eu de cassé, et est sortie saine et sauve de cette éruption de l'enthousiasme américain.»

HORRIBLE MEURTRE—On lit dans les journaux de New-York, du 20 courant :

Hier, vers les deux heures et demie de matin le bureau de police du 6me district fut informé qu'un cordonnier de Baxter street venait d'assassiner sa femme en lui coupant la gorge avec un rasoir. [illegible]

[illegible]

L'IMMACULEE CONCEPTION—On vient de célébrer à Chartres la fête de l'Immaculée Conception. Il y a eu une magnifique procession ornée d'un grand nombre d'évêques et conduite par l'archevêque de Paris. L'abbé Ravignan avait mené à la cérémonie tous les élèves du séminaire et il avait apporté à la statue de la Vierge un diadème [illegible] qu'il avait fait faire de ses deniers. Ordre avait été donné à la musique du régiment en garnison dans cette ville de se rendre au chemin de fer pour recevoir le célèbre prédicateur. Un sermon de circonstance a été prêché par l'évêque de Poitiers. Depuis la cérémonie une foule de dames se rendent à Chartres en pèlerinage, parce que la statue de la Vierge qui est exposée est celle qui a un visage noir et le don de faire cesser la stérilité. Louis XIII, on le sait, fut la visiter avec la reine et eut, après vingt deux ans de mariage, par son intercession, un enfant qui fut depuis Louis XIV.

UN BANQUET CHINOIS—Un négociant chinois établi à Singapour, a donné, il y a quelque temps, aux négociants des factoreries européennes dans cette île et aux officiers militaires qui s'y trouvaient, un festin dans le goût chinois. On y servit [illegible] mets suivants : un potage aux nids d'oiseaux et six autres potages faits de [illegible], de grenouilles et de foies de canards; un hachis de queues d'éléphant avec sauce aux œufs de lézards; un porc-épic à l'étuvée, servi dans le gras vert de la tortue, mets que quelques Français qui assistaient au festin parurent trouver fort bon; [illegible] de mer excellent et des gésiers de poissons entourés d'herbes marines; enfin des bécassines garnies de crêtes de paon, mets d'un goût exquis, qui n'est servi en Chine que dans les plus grands festins : ce plat à lui seul avait pu coûter environ 200 dollars (1000 fr.)

Au dessert, même recherche qu'aux services précédents : on y remarquait des gelées dont la peau de rhinocéros avait fourni les éléments; on les trouva peu d'un goût fort délicat. Les fruits avaient été apportés de Malaga, et les vins qui étaient d'espèces très variées, venaient principalement d'Europe.

Décédée hier à cinq heures de l'après midi, Mademoiselle THEODORA NOEL, fille de T. ALFRED NOEL et de dame ZOE CELESTINE THOMASSIN, âgée de 15 ans. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à cinq heures, à Saint Augustin.

La maison mortuaire est située rue Crapo, entre Poète et Enghein.

Décédée hier à 10 heures 1/2 P. M. à l'âge de 58 ans, Mme Veuve JEAN MARIE VINOT (née Adélaïde Dantilly) Ses amis et connaissances et ceux de sa famille sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures et demie P. M. Son corps est exposé rue Plauché, entre celles Kerlerec et Esplanade.

AMER DE MORTIMORE.

Le printemps, dont la main efface l'empreinte que l'hiver laisse sur la nature, qui fait naître les fleurs qui charment la vue de l'homme, est une époque où nous devons suivre cet exemple et nous refaire en donnant plus de force à notre constitution. [illegible] C'est l'AMER DE MORTIMORE, préparation agréable, [illegible]
A vendre, à la Nile-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. No 151, rue de Chartres. 9juil—6f

Vermifuge de McLane.
La lettre suivante, reçue d'un client, prouve combien le Vermifuge est recherché partout où il a été introduit :
Blossburg, comté Tioga, 30 mars 1850.
Messieurs,—Notre stock est entièrement épuisé, tant votre Vermifuge se vend bien. Nous vous prions de nous faire parvenir, par la voie de Corning, N.-Y., 20 douzaines de bouteilles avec votre compte. Vous serez payés sur réception des bouteilles. [illegible]
Votre serviteur, Wm M. MALLORY, Par W. E. PORTER.
A vendre par SCOVIL & MEAD no 111, rue de Chartres, [illegible]

Célèbre eau-de-vie au gingembre, de Catherwood.
CETTE excellente liqueur, qui renferme toutes les vertus [illegible] et aromatiques du gingembre de la Havane, [illegible]
A vendre, par caisse, par CATHERWOOD & ELMORE, [illegible]

QUEL DELICIEUX SODA!
Si vous voulez boire un verre de soda au vrai sirop de Nectar, le vrai Nectar des Dieux, [illegible] Prosper Bonnecaze, confiseur, encoignure Camp et Poydras. [illegible]
N'oubliez pas encoignure Camps et Poydras.

Avis de Société.
LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison MARIN & MALUS, pour les affaires de groceries en gros et en détail, et de commission en général, au No 6 rue Conti, près Vieille Levée, Nlle-Orléans.
EDGAR MARIN, EDMOND MALUS.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1855. 2juil—6f

Dissolution de Société.
LA société existant entre les soussignés, à la Nouvelle-Orléans et à New York, sous la raison SLARK, DAY & STAUFFER, [illegible] dissoute. [illegible]
ROBERT SLARK, JAMES L. DAY, ISAAC H. STAUFFER, Par pro J. K. HOYT, WILLIAM A. KENT.
Nlle Orléans, 30 juin 1855.

Avis de Société.
Les soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison SLARK, STAUFFER & Co., pour les affaires de quincaillerie en général, à la Nouvelle Orléans et à New York.
ROBERT SLARK, ISAAC H. STAUFFER, WM A. KENT, Par pro J. K. HOYT, WILLIAM A. KENT.
Nlle-Orléans, 30 juin 1855. 2juil—1m

LA Société de commerce sous la raison sociale J. B. PREAU & Co, étant arrivée à son terme, cesse à partir de ce jour.
Nlle Orléans, 30 Juin 1855. J. B. PREAU, Am. COUTURIE, Th. CAPITAINE. 2 juillet

Par suite du retrait de monsieur Th. Capitaine, de la maison J. B. PREAU & Co, les soussignés [illegible] liquidateurs, et continueront les affaires comme par le passé, sous la raison PREAU & COUTURIE.
Nlle-Orléans, 2 juillet 1855. J. B. PREAU, Am. COUTURIE. 2 juillet

Le soussigné continuera pour son compte les affaires de commission et d'importation, à partir de 1er octobre prochain, à son retour d'Europe.
Nlle-Orléans, 2 juillet 1855. Th. CAPITAINE.

LA maison LEOPOLD JEANNET & Co, ayant atteint son terme par limitation de contrat, les soussignés ont formé une association sous la raison commerciale JEANNET, QUERTIER & Co., dans laquelle sont intéressés MM. Charles Laffite et Achille Lion. La nouvelle maison prend la suite de l'ancienne, dont la liquidation sera faite par notre sieur Leopold Jeannet. M. Chs. Laffite est porteur de notre procuration.
Nouvelle Orléans, 1er juillet 1855. LEOPOLD JEANNET, ERNEST QUERTIER, [illegible]

CUIR DES OPELOUSAS.
60 balles [illegible]
En magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par BLANCHIN & CHAUDET, 60, Vieille Levée.

Vacances des Ecoles Publiques.
Académie de Dolbear, No 106, rue du Canal.
[illegible]
RUFUS DOLBEAR, No 106 rue du Canal

[illegible] JOSEPH LANATA, 11, rue Jefferson et 18 rue Toulouse.

PHARMACIE [illegible]

CANDIDATS.
CANDIDATS AUX PLACES DE LA VILLE.
Tout avis de candidature devra invariablement être payé d'avance.
Nous sommes autorisé à annoncer que l'honorable M. MARIGNY est candidat pour Greffier de la Deuxième Cour de District.

ATTENTION,
AUX SPECULATEURS ET AUTRES.
Nous appelons l'attention des spéculateurs et autres, sur la vente à l'encan de 330 balles de chanvre de pita, qui aura lieu aujourd'hui lundi 2 juillet 1855, à 5 heures P. M. sur la Levée vis-à-vis la rue Jefferson second district—Voir aux avis d'encan [illegible] 2 juillet

QUARTIER GENERAL—1ère Division de la M. [illegible] 26 juin 1855—Ordres généraux No 56—Les officiers commandant les différentes brigades de la Première Division feront tirer le salut national ordinaire le 4 juillet prochain, anniversaire de notre glorieuse indépendance nationale. Ils célébreront le jour par les honneurs militaires qu'ils jugeront convenables.
Par ordre de John L. Lewis, major général commandant. L. E. FORSTALL, Inspecteur de la 1re D. de la M. de la L. 25jn

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 30 juin 1855.
CETTE Banque sera fermée MERCREDI, 4 juillet. Les billets et les comptes échéant ce jour-là, devront être payés mardi, 3 juillet. EUG. ROUSSEAU, Caissier. 30jn—2f

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Samedi, 30 juin 1855.
CETTE Banque sera fermée mercredi prochain, 4 juillet. Les billets échéant ce jour-là devront être payés, mardi 3 juillet, qui sera le jour d'escompte. Les billets devront être mis à l'escompte lundi, 2 juillet. RICHARD RELF, Caissier. 30 juin

Banque de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1855.
CETTE banque sera fermée mercredi prochain, 4 juillet. Les billets échéant ce jour-là devront être payés mardi, 3 juillet, qui sera le jour pour mettre les billets à l'escompte. R. M. DAVIS, caissier. 29 juin

AVISO.
El Dor. D. J. PARDO, de la escuela de Madrid, acaba de llegar de la Habana en donde ha permanecido algunos años, y ha fijado su residencia en la calle de San Pedro No 57, entre Chartres y Real, en donde recibirá [illegible] encargandose de practicar toda clase de operaciones. En las enfermedades de los OJOS y de la URETRA [illegible] 5junio—1m

AVIS.
LE Dr D. J. PARDO, de l'Ecole de Madrid, vient d'arriver de la Havane où il a pratiqué quelques années, et s'est fixé au No 57, rue St-Pierre, entre Chartres et Royale, où il donnera des consultations et se chargera des opérations de tout genre. Il obtient, tous les jours, dans le traitement des maladies des YEUX et de l'URETRE, [illegible] 5juin—1m

Ale d'Ecosse de Tennent.
ALE pale de l'Inde, première qualité en bouteilles et demi bouteilles, reçu tout récemment par le navire Iowa et à vendre par J. Y. DE EGANA, No 47 rue Bienville. 30 juin

RAISINS! RAISINS!—400 caisses excellents raisins Layer à vendre par PETERS, MILLARD & Co, rue Bienville et Vieille Levée. 30jn

JAMBONS DUFFIELD—30 tierçons jambons de Duffield, reçus tout dernièrement, et à vendre par PETERS, MILLARD & Co, rue Bienville et Vieille Levée. 30jn

BEURRE DE GOSHEN—25 barillets beurre Goshen de choix, à vendre par PETERS, MILLARD & Co, rue Bienville et Vieille Levée. 30jn

EN magasin et à vendre par le soussigné [illegible] JOSEPH LANATA, 11 Jefferson et 18 Toulouse. 30jn

CHAMPAGNE—30 paniers vin de champagne, [illegible] En débarquement du navire Baden, du Havre, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis

EAUX DE VIE—[illegible] Castillon 1825, [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis. 29jn

EN débarquement du navire Baden, venant du Havre—6 tonneaux Fromages de Gruyère, à vendre par [illegible]

SUCRE de la Havane—Sucre blanc, jaune, brut et cucurucho, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, 34 Vieille Levée

TABAC en feuilles de la Havane—pour cigares et tripes, qualité excellente, à vendre par MORENO FRERES, 34 Vieille Levée. 24 jn

CIGARETTES—Plusieurs marques [illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—[illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée. 29 jn

Consulat de Belgique.
LE soussigné désirerait recevoir des renseignements sur le sort d'un nommé Jean Baptiste Chair, de la commune de Cuesmes, Belgique, et arrivé à la Nouvelle Orléans en novembre 1854. H. MEUGENS, consul de Belgique. 21 jn—10f 21 rue de la Commune

CETTE Institution est ouverte pour l'admission des orphelins. S'adresser à A. D. DOBOUCOURT, [illegible] W. C. C. CLAIBORNE, C. CUVELLIER. 20juin—1m

CONFISERIE A VENDRE.
Pour cause de maladie.
LE propriétaire étant malade depuis longtemps, [illegible]

A LOUER.
UNE NOURRICE [illegible]

LE Dr THIERY a l'honneur de prévenir ses clients qu'il a transféré son domicile, rue Royale 156, près Toulouse. 15 juin—12

EN MAGASIN et à vendre par les soussignés : [illegible] C. CAVAROC & Co, No 144, rue Royale. 22juin—6f

EN MAGASIN et sous les clefs de la Douane : [illegible] C. CAVAROC & Co, 144, rue Royale. 25 jn—6f

AU DRAWBACK—[illegible] C. CAVAROC & Co, 144, rue Royale. 22jn—6f

BEURRE du mois de mai—50 tierçons de beurre frais, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co, No 100, rue Tchoupitoulas. 25juin

PIPES—1,000 caisses pipes en terre, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100, rue Tchoupitoulas. 25 juin

PANIERS DE PROVISIONS—[illegible] C T BUDDECKE & Co, 100, rue Tchoupitoulas. 25juin

WHISKEY—[illegible] C T BUDDECKE & Co, 100, rue Tchoupitoulas

EAU DE SELTZ—[illegible] C T BUDDECKE & Co, 100, rue Tchoupitoulas. 25jn

[illegible] BERNARD TURPIN, No 47, rue des Magasins

Vermicelli, Macaroni, Chocolat, &c.
LE soussigné, ayant été nommé agent de Francisco Sambola, pour la vente de ses vermicelli, macaroni, chocolat [illegible] VALLS & SAMBOLA, [illegible]

[illegible] LANATA, GANDOLFO & Co, [illegible]

DAMEJEANNES—[illegible] NUMA LACOSTE, 147 rue Royale

Chapeaux. [illegible] J. M. GOULD & Co [illegible]

SAVON [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF [illegible]

[illegible]

Sixième Grand Concert [illegible] ET INSTRUMENTAL
AUJOURD'HUI LUNDI, 2 JUILLET 1855
JARDIN TIVOLI,
PROMENADE CARONDELET.
PROGRAMME.
1re PARTIE.
1—Ouverture de l'opéra "le Brasseur de Preston" pour des instruments en cuivre—Adam.
2—La valse de l'Espérance, pour des instruments en cuivre—par Fryer.
3—Grand pot pourri sur des motifs de [illegible] Freischutz pour musique militaire—par C. Weber.
4—Grand galop sur des motifs de l'opéra "la Favorita" pour musique militaire—par Donizetti.
2me PARTIE.
5—[illegible], pour des instruments à corde—[illegible]
6—[illegible], pour des instruments à corde—[illegible]
7—Grand solo pour violon, introduction thème avec variations, [illegible]
8—[illegible] grande Polka sur des motifs de l'opéra "l'Etoile du Nord", pour des instruments à cordes—par Lehman.
Prix d'entrée :—25 cts pour les messieurs,—Les dames ne payeront rien.
Le concert commencera à 8 heures du soir.

HOTEL WASHINGTON, AU LAC.
Grands Concerts d'été,
Par LAMANNE.
Les Mardis, Jeudis et Samedis de chaque semaine.
Prix d'admission..........25 cents.
On commencera à 7 heures précises. 9 juin
Les trains à vapeur continueront leur service jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

SALLE DES ODDFELLOWS.
Concerts-Promenade et salon de crèmes à la glace.
LE public est respectueusement informé que des Concerts-Promenade seront donnés, durant l'été, par les artistes de la Nouvelle Orléans, tous les MERCREDIS et VENDREDIS. Le concert commencera à 8 heures. L'orchestre est composé de vingt-cinq musiciens qui exécuteront les airs favoris. Le salon de crèmes à la glace est confié à M. [illegible]
Il sera donné avis du jour du premier concert.
Prix d'entrée : 25 cts, y compris les rafraîchissements. 21 juin—1m

AVIS.
ON a besoin dans un pensionnat de la campagne de deux dames, pour enseigner l'une l'anglais et l'autre le français. Nulle ne doit se présenter sans être munie de bonnes recommandations de capacité et de moralité. S'adresser à Le Devignaud, avocat. Passage de la Bourse No 111 au premier. 19juin—5

84, Rue de Chartres. 84
LIQUIDATION.
MME Vve BERRY voulant liquider les affaires de la société Michel Fryer et Co, offre toutes ses marchandises à un prix très réduit. [illegible]

BRODERIES, DENTELLES, &c. &c.
Magasin à bon marché
DE HARBY,
185 RUE DU CAMP 185
VALENCIENNES et dentelles [illegible]
HORACE HARBY, 185, rue du Camp.
Presqu'en face de l'église St-Patrick

A LOUER.
LA Propriété située dans le Troisième District, [illegible]
Wm J. SINNOTT, Secrétaire du Bureau des commissaires et agents de la succession générale de John McDonogh. 26ma—6f

Chaussures!! Chaussures!!!
Les plus belles et les meilleures Chaussures
QUE L'ON PUISSE VOIR
à la manufacture de BLANCAND & GUITET,
Encoignure des rues Royale et Dumaine,
[illegible]

Grand rabais.
P. & E. REILLY,
encoignure Canal et Royale.
OFFRIRONT, à partir de lundi, 25 courant, les articles qui suivent : [illegible]

LE Dr COHEN traitera exclusivement les maladies [illegible]

PLANTATION A VENDRE.
[illegible] A. GRAILHE, Avocat, Passage de la Bourse, ou à EDW. FILSBURY, No 6 rue Bienville

ON demande pour la campagne une dame pouvant enseigner le français et donner des leçons de piano. S'adresser au bureau du journal. 23ju—6f

LOUISIANA HOTEL—BAIE ST LOUIS.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que l'établissement ci-dessus est maintenant ouvert pour la saison. On y trouvera bonne table, comfort et modicité de prix. A. COUDREAU. 27juin—1m

A louer à un prix modéré jusqu'au 31 octobre prochain, une maison à trois étages en briques, No 110 rue Bourbon. S'adresser à G. SABATIER, No 10 rue Conti

ON demande une servante, une blanche, ou une femme de couleur, parlant un peu l'espagnol, pour une petite famille. On donnerait la préférence à une personne qui pourrait faire la cuisine. S'adresser [illegible], rue Gravier, au premier. 27juin—5

Feux d'Artifice.
UN assortiment complet, [illegible] H. M. BARLOW & Co, No 16 rue du Canal.

Demande de Commis.
UN jeune homme parlant français et anglais, [illegible] A. PEPIN & Co, Maison Rouge

A VENDRE.
UNE NEGRESSE de 40 ans, cuisinière et couturière. Deux négresses de 17 ans, domestiques et gardiennes d'enfants. S'adresser à E. GERARD & Co, 46, Carondelet

RHUM de la Louisiane—[illegible] BERNARD TURPIN, No 47 rue des Magasins

EN débarquement du navire Baden—100 caisses absinthe Yersin & Lecoultre, [illegible] SOSTHENE THOMAS, 9, Gravier

[illegible] LOBIT & CHARPANTIER [illegible]

AVIS.
LES créanciers de [illegible] La Croix et Co, sont priés de venir recevoir au bureau du soussigné le dividende [illegible] EUG ROCHEREAU, agent des syndics, rue St Louis No 17 & 19. 13ju—1m

Provisions pour plantations, familles et navires.
PORC—800 barils porc mess prime, [illegible]
BŒUF—[illegible]
JAMBONS—[illegible]
BACON—[illegible]
GRAISSE—[illegible]
WHISKEY, FARINE, MAQUEREAUX—Constamment en magasin : le rhum D B Y, de la Louisiane.
F. FAZENDE & FILS. 13jn

15 piastres de récompense.
Parti marron le 12 mai le nègre GEORGE WALL, âgé d'environ 35 ans, [illegible] CLEMIRE GARIDEL, Paroisse Jefferson. 21juin—15 ou à M. ANATOLE BLACHE, en ville.

[illegible] récompense.
S'EST absentée le 3 avril dernier, CATHERINE, mulâtresse âgée de 31 ans, [illegible] B LEGENDRE. 13juin—30

$50 de Récompense.
PARTI marron, il y a environ deux semaines, [illegible] FRANCOIS CORNE. 13ju—15f Au Détour des Anglais, Plaquemines

EN débarquement—250 caisses St Julien; 100 caisses absinthe Yersin & Lecoultre; [illegible] SOSTHENE THOMAS, No 9 rue Gravier. 6 juin

J. VINCENT,
LEFEVRE & Co, successeurs.
Salons de Crèmes à la glace.
LA maison J. Vincent, tenue depuis deux ans par ses successeurs Lefèvre & Co a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'ouvrir [illegible]
St Pierre et Royale.
Un Salon de Crèmes à la glace et de rafraîchissements [illegible]
Canal et Carondelet.
[illegible]

SIROPS ASSORTIS—[illegible]

TABAC [illegible] J M CABALLERO [illegible]

CIGARES de la Havane [illegible] J M CABALLERO [illegible]

Parfumerie fine de Paris.
[illegible]

A VENDRE en débarquement du navire Amérique de Bordeaux, [illegible] F. DECHAMPS, rue St Louis, No 21. 7 juin

DEMANDE.
ON demande à louer, [illegible]

M. Clostermann & Co.,
SUCCESSEURS DE B. TATOUT & Co,
44, rue de Chartres.
ONT reçu par les derniers arrivages d'Europe et de Paris : [illegible]
B. CLOSTERMANN & Co. 44, rue de Chartres. 24 mai

Montres, Bijoux, Or, &c.
No 6, rue de Chartres.
F. McMANUS,
OFFRE, [illegible]

Modicité de prix.
Exactitude et célérité dans le service.
ABONNEMENTS
à tous les journaux de Paris, par voie d'Angleterre.
JOURNAUX.
Journal des Débats, l'Univers, l'Union et le Droit,
L'Indépendance Belge et la Gazette des Tribunaux,
La Gazette de France, l'Assemblée Nationale, le Siècle, la Presse, le Pays, la Patrie et le Constitutionnel,
Le Moniteur, le Mousquetaire et le Charivari,
Le Journal des Economistes,
L'Illustration,
Petit Courrier des Dames et Modes Parisiennes,
Journal des Tailleurs,
Journal pour rire et France élégante,
Conseiller des Dames et Journal des Demoiselles,
Conseiller des Enfants,
REVUES :
Revue des Deux Mondes,
Revue Britannique,
Revue Contemporaine,
Revue de Paris,
[illegible]
Abonnements aux Journaux de Médecine, &c. &c. &c. A. PAYA & Co,
Agents du Courrier des Etats-Unis, du Progrès, de la Revue de l'Ouest, &c.
36 rue de Chartres

EN débarquement du navire Olympe, de Bordeaux : [illegible] O. VALETON & Co, No 25, rue Tchoupitoulas

A VENDRE.
Le bail du magasin No 45, rue Vieille Levée, [illegible] F. ROUMIEU, No 45 rue Vieille Levée

WHISKEY—En débarquement du steamboat Landis, venant de Cincinnati, [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis

Chemises françaises.
LE soussigné vient de recevoir, par le steamer Empire City, un assortiment complet de chemises françaises, [illegible] ADOLPHE BLACHE, 45, rue Royale

BEURRE DE GOSHEN [illegible] J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas

WHISKEY [illegible] J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas

LOPEZ & Co,
[illegible]

[illegible] ANT. COSTA, [illegible] rue de la Douane

HARENGS extra [illegible] M. MARKS & Co, No 76, rue des Magasins

SAVON—[illegible] M. MARKS & Co, 76, Magasins

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
ARRANGEMENTS POUR L'ETE.
CONVOI pour passagers, [illegible]
A. B. SEGER, vice-président.

PAPIERS PEINTS NOUVEAU
DELCROIX.
108—Rue de Chartres—108.
VIENT de recevoir par les derniers arrivages, [illegible] DELCROIX, [illegible]

Apprenez l'anglais!!!
CEUX qui désirent acquérir [illegible]

GRAND EXPRES
De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
[illegible]
STARK & JONES, Bureau No 96, rue du Camp.

Magasin de Tapis.
[illegible] A. BROUSSEAU et Co, [illegible]

LAGAY & LECANU,
30, rue de Chartres,
Importateurs de confections.
[illegible]

P. A. HEBRARD,
138, rue du Canal, près Royale.
[illegible]

EN VENTE CHEZ HEBERT, PAYA [illegible]
Etudes sur les bases de la science médicale,
PAR LE Dr J. C. FAGET, [illegible]

[illegible] LAGAY & LECANU [illegible]

P. MALLARD, 67 RUE ROYALE,
[illegible]

TARIF
Des Droits d'entrées.
UNE nouvelle édition, revue et corrigée, [illegible]

Dissolution de société.
LA Société en commandite de A Tambourey et Co [illegible] A. TAMBOUREY, LEON DUCOURNAU, J DUCOURNAU

PORTER de première qualité, [illegible] J. Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville

SEL—[illegible] JUAN Y DE EGANA, [illegible]

VERMOUTH [illegible] SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier

[illegible] SOSTHENE THOMAS, [illegible]

EN MAGASIN—[illegible]

[illegible]

Bureau du Collecteur du Deuxième District de la Nlle-Orléans
No 77, [illegible]
AVIS est par le présent donné à tous ceux [illegible]
M. PENARD, Collecteur du Second Dist.

Bureau des Commissaires et Agents de la succession générale de John McDonogh.
Nouvelle Orléans, 26 mai 1855.
AVIS est par le présent donné que les Commissaires et Agents recevront, à leur bureau, au coin des rues Camp et Natchez, des propositions [illegible]
WM J. SINNOTT, Secrétaire.

A LOUER—[illegible]

INSTITUTION
DIRIGEE PAR M. ET Mme LEFOULLON,
Et fondée par eux en 1845,
Rue St-Claude entre Ursulines et Hôpital.
EDUCATION LITTERAIRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.
[illegible]

A VENDRE
UNE belle portion de terre [illegible]

Soda-Water,
Encoignure Chartres et Conti.
LOPEZ & Cie,
FABRICANTS du célèbre SIROP DE NECTAR [illegible]

GALERIE DAGUERREOTYPE de MOISSENET,
No 1, rue du Camp, encoignure Canal.
[illegible]

Journaux français.
[illegible]
Avis important.
AUX personnes [illegible]

[illegible]